



Ville d'Ostwald
Eurométropole de Strasbourg

ARRETE MUNICIPAL
RUES DE LINGOLSHEIM – DU ROETHIG – JACQUES PREVERT –
DU LAC – DES CERISES – DES PRUNELLES – DES PEUPLIERS – PABLO NERUDA –
ALLEE RENE CASSIN
N° 041119AR246

Le Maire de la Commune d'Ostwald,

VU l'article 3, titre XI de la loi des 16 et 24 Août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

VU la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

VU les dispositions du Code de la Route ;

VU la demande formulée par la Commune ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules dans les rues de Lingolsheim, du Roethig, Jacques Prévert, du Lac, des Cerises, des Prunelles, des Peupliers, Pablo Néruda, allée René Cassin ;

ARRETE :

Article 1er : Les règles de circulation des véhicules sur le territoire de la ville d'Ostwald sont modifiées comme suit :

Réglementation 3.02.07 :

ZONE 30

Article 2 : *Une ZONE 30 est créée dans les rues de Lingolsheim, du Roethig, Jacques Prévert, du Lac, des Cerises, des Prunelles, des Peupliers, Pablo Néruda, allée René Cassin.*

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le service signalisation de l'Eurométropole.

Article 4 : Sont abrogées les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Transmis à :

- M. le Sous-Préfet chargé de Mission, chargé de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne ;
- M. REBSTOCK (DEPN-EUROMETROPOLE) ;
- M. le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald ;
- M. Mmes les Responsables des services techniques et communication de la Ville d'Ostwald ;
- M. le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald.

Pour ampliation.
le Maire,
Jean-Marie BEUTEL

Fait à OSTWALD, le 04.11.2019.

le Maire,
signé
Jean-Marie BEUTEL

